



GEMENG  
JONGLËNSTER

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Junglinster, le 14 mai 2021

## PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 26 mars 2021 le conseil communal a fixé une taxe de branchement au réseau de chauffage urbain.

La délibération a été approuvée par Madame le Ministre de l'Intérieur en date du 07 mai 2021 sous référence 838x34c40/as.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 17 mai 2021 au 31 mai 2021 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

